



## Compte rendu de l'actualité du Collectif depuis le 8 septembre et de la visio-conférence du 5 novembre 2020

C'est une première : notre réunion bi trimestrielle s'est déroulée sous forme de visio-conférence. Nous souhaitions trouver une formule qui permette de garder le lien entre nous. Nous avons décidé d'utiliser la plate-forme Zoom et avons pu bénéficier de l'abonnement de l'un de nos partenaires, l'association COBEN.

Environ une trentaine de personnes y ont participé. Gros avantage, pas de limite de distance et beaucoup de personnes nouvelles ont pu y participer : du 29, 22, 56, 44, 50, mais aussi Bernard du Tarn et Garonne, Marc de Tours, Caroline de Pantin. Quelques soucis techniques ont empêché certaines personnes de participer. Nous reprendrons contact avec elles pour tenter d'y remédier avant la prochaine réunion de mi-décembre.

Dans ce document, nous présenterons les sujets abordés au cours de la visio-conférence, ainsi que les actions conduites depuis la dernière réunion du 8 septembre.



Une partie des personnes présentes.

### 1-Protection des riverains :

#### Soutien à Cloé de St Nolff (56)

Cloé, 11 ans, est atteinte d'une leucémie lymphoblastique ; elle habite auprès de champs traités, ce qui est incompatible avec sa perte de toute défense immunitaire. Sa maladie l'empêche de suivre sa scolarité au collège et l'Education nationale ne s'active pas beaucoup pour organiser sa scolarité. Face à cette situation, St Nolff21 et notre Collectif nous sommes mobilisés pour faire évoluer cette situation :

- 14 mars : réunion avec la famille, l'agriculteur voisin, des représentants de nos associations et de la mairie, à l'issue de laquelle l'agriculteur accepte de laisser une bande de 70 m sans traitement phyto, ce qui est déjà un effort appréciable.
- 22 septembre : Publication d'un article de presse écrit par N. WEILER  
<https://www.bastamag.net/pesticides-cancers-pediatriques-epandage-histoire-de-cloe-11-ans>
- 4 novembre : conférence de presse avec Le Télégramme ([lire ici](#)), FR3, Ouest-France :  
<https://www.ouest-france.fr/bretagne/vannes-56000/temoignage-malade-la-jeune-cloe-ne-veut-plus-respirer-de-pesticides-7040461>  
et lancement d'une lettre ouverte à signer : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/soutenons-chloe-signons-la-petition/>



Nous demandons la mobilisation de tous :

- **du « monde agricole de ST NOLFF » afin que, dès maintenant, les 8 ha qui jouxtent le lotissement soient impérativement cultivés sans pesticides ;**
- *du « monde de l'éducation » - enseignants du collège, rectorat, SAPADHE et ministère - afin que Cloé ne soit pas oubliée du système scolaire, et qu'elle ait rapidement un enseignement à domicile en présentiel ou en distanciel ;*
- *du « monde des élus » - élus municipaux et aussi députés, sénateurs, conseillers régionaux, afin qu'ils tentent*

## **VICTOIRE !**

Le 9 novembre, la Mairie nous informe qu'elle a pris les engagements suivants :

- A partir de maintenant, aucun traitement phyto ne sera fait dans cette parcelle de 8 ha.
- A partir du printemps, cette parcelle sera convertie en bio ; 2 solutions sont à l'étude.

C'est un immense soulagement pour Cloé et ses parents.

C'est aussi un exemple à suivre pour des familles dans la même situation.

**Bonne volonté de la mairie et médiatisation ont payé !**

### **Sulniac (56) : soutien à Alain**

Alain à SULNIAC (56), souffre de problèmes respiratoires depuis la pulvérisation faite fin mai par son voisin sur les champs de maïs qui l'entourent, avec une bouillie de 4 herbicides différents. Une cinquantaine de ses poules ont crevé en quelques jours. Les voisins se mobilisent et ont lancé une pétition contre l'utilisation des pesticides dans leur secteur. Le Collectif va accompagner Alain dans une démarche de reconnaissance en maladie professionnelle.

### **Croixanvec (22)**

Une entreprise à la fois agricole et de stockage de céréales pollue la vie de ses voisins (poussières, bruit, circulation) en plein bourg rural. Elle met en péril une ferme bio voisine et la santé du paysan. Cette activité de type industriel devrait être implantée en zone industrielle et non en plein bourg. Une action judiciaire est en cours et nous attendons un rendez-vous avec Pontivy Communauté.

### **Mail aux députés et sénateurs contre la ré-autorisation des néonicotinoïdes pour la betterave sucrière**

Après les reculs successifs du gouvernement et des députés qui le soutiennent pour interdire le glyphosate, ce vote réautorisant les néonicotinoïdes est vécu par notre association comme une nouvelle trahison.

En effet nous soutenons les victimes des pesticides, utilisateurs ou riverains des épandages. Réautoriser ces produits, même pour une période limitée, c'est affirmer à nouveau que l'intérêt économique d'une minorité prime sur la santé des citoyens. Ces députés qui ont voté cette décision auront-ils le courage d'aller défendre leur vote devant les malades des pesticides ?

Une nouvelle fois, le gouvernement affirme que la transition écologique est une priorité, et défend le modèle agricole productiviste qui est l'opposé de cette transition. L'intérêt économique du lobby agricole représenté par la Fnsea est plus fort que la préservation de la santé de la population, de la biodiversité, de l'environnement.

Nous sommes très en colère contre le gouvernement suite à cette trahison. Nous avons interpellé les députés : Mme MAILLARD MEHAIGNERIE qui après avoir annoncé qu'elle s'abstiendrait, a finalement voté pour la dérogation. Mr F. BACHELIER, député, n'a pas répondu à notre demande de rencontre. Mr JL BOURGEOUX a fait une réponse « conventionnelle » justifiant son vote pour la dérogation.

Marcelle T. a envoyé un courrier aux sénateurs ; seul, Mr SALMON, nouveau sénateur écologiste d'Ille et Vilaine, a répondu qu'il voterait contre la dérogation.

Le Collectif a adressé un message de soutien à Joël LABBE, pour sa lutte contre la réintroduction des néonicotinoïdes.

Nous avons publié un communiqué de presse : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/communiquede-presse-non-aux-neonicotinoïdes/>

Pour le Grand Ouest, nous remercions les députés qui ont voté contre cette dérogation :

Bertrand BOUYX	14	Thierry BENOIT	35
Fabrice LE VIGOUROUX	14	Anne-France BRUNET	44
Yannick KERLOGOT	22	Yves DANIEL	44
Sandrine LE FEUR	29	Sandrine JOSSO	44
Erwan BALANANT	29	Yannick FAVENNEC BECOT	53
Jean-Charles LARSONNEUR	29	Jimmy PAHUN	56
Gael LE BOHEC	35	Paul MOLAC	56
Claudia ROUAUX	35	Mathieu ORPHELIN	49

### [Demande de rectification du contenu des chartes « de bon voisinage » des 4 départements bretons](#)

Les 4 Chambres d'agriculture bretonnes ont prétendu que notre Collectif avait participé à l'élaboration de ces chartes d'utilisateurs de pesticides censées protéger les riverains, alors que nous les avons toujours dénoncées comme un leurre. Pour être crédibles auprès des riverains, elles ont besoin de faire croire que les assos environnementales ont participé à la démarche. Il s'avère que ces Chartes sont un moyen de contourner la limitation des distances d'épandage.

C'est un mensonge tout à fait inacceptable. Face à ce mensonge, nous avons demandé aux Chambres d'agriculture de retirer notre nom. A ce jour, rien n'a été fait. Nous envisageons donc de déposer un référé en suspension contre toutes les décisions implicites de rejet de notre demande de retrait des allégations mensongères.

De la même manière, il semble que la Chambre d'Agriculture a utilisé le nom de Manche Nature. Pire : en **Maine et Loire**, des riverains nous ont fait parvenir le formulaire que leur a demandé de signer leur voisin agriculteur, pour l'autoriser à épandre des pesticides au ras de leur clôture, signature qu'ils ont bien sûr refusée. -[lire ici](#)-. Ce formulaire est une tentative de faire pression sur les riverains pour contourner la règle des 5 m de distance des limites de propriété.

Face à cette situation, plusieurs propositions ont été faites au cours de la visio-conférence :

- faire poser une question orale et une question écrite à l'assemblée nationale par un député
- contacter des députés tels que F. RUFFIN, R. DANTEC, P. MOLAC, D. BATHO
- rencontrer le nouveau sénateur du 35, D. SALMON ;
- contacter les délégués cantonaux MSA

Le groupe de coordination va étudier la mise en œuvre de ces actions.

### [Appel à volontaires pour créer une vidéo](#)

Dans le but de créer un outil permettant de faciliter le débat entre riverains et agriculteurs utilisateurs de pesticides, *Pierre* a écrit une fiction -[lire ici](#)- qui pourrait constituer le scénario d'une vidéo autour du thème de ces chartes.

Un groupe de travail pourrait être créé autour de ce projet.

Les personnes intéressées peuvent contacter Pierre :

02 99 80 29 49

[gruelp@yahoo.com](mailto:gruelp@yahoo.com)

## **2-Soutien aux victimes des pesticides :**

### [4 nouvelles reconnaissances en maladie professionnelle](#)

Depuis septembre dernier :

- Jean Paul (22), paysan à la retraite, pour parkinson
- Joël (35), paysan à la retraite, pour parkinson
- Christian (35), paysan à la retraite, pour un cancer de la prostate ; cette reconnaissance est pour nous importante parce que les cancers de la prostate ne sont pas inscrits dans les tableaux de maladie professionnelle. Nous espérons que c'est une porte qui s'ouvre pour plusieurs autres dossiers en cours.
- André (29), paysan à la retraite, pour parkinson

Pour ces 4 personnes, c'est le Collectif qui les a informées de leurs droits et les a accompagnées.

### [35 demandes de reconnaissance en cours](#)

Les dernières demandes en cours sont :

- Claude (49), maraîcher à la retraite, pour parkinson ; il a beaucoup utilisé de metham sodium, aujourd'hui interdit.
- Christian (49), arboriculteur, pour parkinson
- Yves (29), paysan en invalidité ; malade de parkinson depuis l'âge de 36 ans, aujourd'hui âgé de 70 ans, la MSA ne lui a jamais parlé de son droit à être reconnu en maladie professionnelle.

## Dates de délibéré pour les actions en justice contre TRISKALIA

- **Claude LE GUYADER** demande la reconnaissance de la faute inexcusable de Nutrea-Triskalia. Suite à l'audience du 8 octobre au pôle social du Tribunal Judiciaire de SAINT-BRIEUC, **mise en délibéré au 14 décembre 2020**. Ce même jour, nous avons tenu une conférence de presse en présence de Me LAFFORGUE pour faire un point sur toutes les affaires en cours concernant Triskalia.
- **Edith LE GOFFIC** conteste le refus de la faute inexcusable de Triskalia lors de l'accident du travail dont a été victime son mari Gwénaél. Suite à l'audience du 14 octobre à la Cour d'Appel de RENNES, **mise en délibéré au 6 janvier 2021**.
- **Laurent GUILLOU et Stéphane ROUXEL** : l'enquête pénale<sup>1</sup> dans le cadre du réquisitoire supplétif du Procureur de la République de SAINT-BRIEUC se clôturera le 31 décembre, à l'issue des nouvelles investigations des enquêteurs.

## Actions en justice à venir

- **au pôle social du Tribunal Judiciaire de RENNES :**

**12 novembre à 14h**

**Marie Pierre SENECHAL**, infirmière en retraite du Centre Eugène Marquis, conteste le refus de la CPAM de reconnaître comme maladie professionnelle, son cancer de l'intestin. Dans les années 1980, elle a manipulé chimiothérapies et produits ionisants sans protection ni information. Marie Pierre est aujourd'hui gravement malade.

Elle nous a transmis ce cri. [-lire ici-](#)

Deux autres infirmières et une aide-soignante ayant aussi travaillé au Centre Eugène Marquis à Rennes entre 1970 et 2000, ont déposé fin 2019 une demande de reconnaissance en maladie professionnelle suite aux cancers dont elles ont été atteintes. Elles aussi ont travaillé longtemps sans être protégées des radiations ionisantes et des chimiothérapies. Ces trois dossiers viennent d'être transmis au comité régional de reconnaissance en maladie professionnelle (CRRMP).

**26 novembre à 14h**

- **Jean Claude CHEVREL**, technicien agricole testait de nouvelles molécules de pesticides ; atteint de parkinson, il demande la reconnaissance de la faute inexcusable de son employeur, la SAS VEGAM (anciennement CORALIS).

- **Edith GARNIER** travaillait dans des serres à tomates ; atteinte aussi de parkinson, elle conteste le refus de la MSA reconnaître sa maladie comme professionnelle.

- **Karine OLIVIER**, paysanne, conteste aussi le refus de la MSA de reconnaître comme maladie professionnelle le glioblastome (tumeur cérébrale) qui a provoqué le décès de son mari **Christophe** le 23 mars 2020, à l'âge de 43 ans.

- **au pôle social du Tribunal Judiciaire de ST BRIEUC**

**3 décembre à 14h30**

: **Pascal GERSTCH** demande la reconnaissance en maladie professionnelle pour hypersensibilité aux produits chimiques multiples. Pascal travaillait dans une casse automobile.

## Modification de la procédure de reconnaissance en maladie professionnelle

Dans le cadre de la mise en place du *Fonds d'indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP)*, tous les dossiers de reconnaissance en maladie professionnelle liées aux pesticides, de France, seront instruits au MANS (MSA Mayenne - Orne – Sarthe) ; les Commissions Régionales de Reconnaissance en Maladie Professionnelles (CRRMP) seront remplacées par une seule Commission de Reconnaissance en Maladie Professionnelle (CRMP).

Nous craignons cette centralisation parce qu'elle éloignera le traitement des dossiers du terrain ; les MSA ne se sentiront-elles pas encore moins concernées par l'information et le suivi des maladies professionnelles liées aux pesticides ?

Nous avons demandé à rencontrer les représentants des 4 MSA bretonnes ; un rendez-vous est en cours.

## **3- Autres dossiers**

### Pour une expérimentation sans pesticide sur le bassin versant de la Chèze Canut (35)

Le bassin versant Chèze-Canut couvre 4 communes proches de la forêt de Brocéliande.

En juillet 2019, les associations *L'arbre indispensable*, *Bretagne Vivante*, *Eau et rivières de Bretagne* publient un manifeste [-lire](#)

[ici-](#) : *pour une expérimentation sans pesticides sur le bassin versant de la Chèze Canut*.

Ce manifeste défend trois exigences principales :

- arrêt de l'utilisation de pesticides
- conversion totale à l'agriculture biologique
- mesures réglementaires pour accompagner le changement

En effet la qualité de l'eau est un enjeu de santé publique ; retrouver une eau sans pesticide est un objectif prioritaire. Pour bien le comprendre, nous vous invitons à prendre le temps d'écouter cet interview (35 mn) de Fabrice SANCHEZ, maire de MASSERAC (44), commune de l'agglomération de REDON :

<https://www.youtube.com/watch?v=PGS87ubO9DI&feature=youtu.be>

Plusieurs membres du Collectif participent à un groupe de travail qui s'est constitué autour de ce projet : [-lire ici-](#)

1 La procédure pénale permet de mettre en cause la responsabilité personnelle des dirigeants de l'entreprise.

La première initiative commune de ce groupe d'associations est le dépôt d'un document d'observations dans le cadre de l'enquête publique relative au PLUI de Montfort sur Meu Communauté (35) le 4 novembre. [-lire ici-](#)  
Ce document a une valeur plus générale pour des situations similaires dans beaucoup de communes rurales de Bretagne.

### [Rencontre du Conseil Régional de Bretagne](#)

À la demande du Conseil régional de Bretagne, 9 membres du Collectif ont rencontré le **24 septembre** pendant 3 heures, Mr BURLLOT, vice-président ainsi qu'un autre conseiller régional (en visio) et leurs assistants.

Dans un premier temps, quatre victimes des pesticides ont témoigné de ce qu'ils vivaient : Isabelle, la maman de Cloé de St Nolff (56) ; Christian (35) qui souffre d'un cancer de la prostate ; Colette (22) atteinte de parkinson ; Noël (56), ancien salarié de Triskalia, atteint d'un lymphome.

Ensuite, nous avons fait part de nos demandes prioritaires : l'anticipation de l'arrêt de l'utilisation des pesticides en agriculture et dans l'agro-industrie initialement programmé en 2040 dans le SRADDET. Nous avons demandé qu'il soit avancé à 2025 avec un soutien fort dans l'accompagnement des paysans. Au-delà des 5 ans à venir, nous avons demandé qu'aucune aide ne soit accordée aux agriculteurs qui refusent la transition écologique de l'agriculture. Les aides devront être réservées à l'agriculture biologique. [-lire ici-](#)

Nous avons bénéficié d'une écoute attentive et chaleureuse de Mr BURLLOT. Mais nous craignons qu'il soit bien seul : quelques jours après la réunion, le Président de Région a affirmé la nécessité en Bretagne de 2 agricultures, bio et conventionnelle. Ce qui n'allait pas du tout dans le sens que nous avons demandé.

### [Méthaniseur suspendu à Trémoré \(22\)](#)

Nous sommes allés rendre visite à des membres de l'association pour la sauvegarde de la vallée du Meu à Milon à Trémoré (22). Ceux-ci mènent une lutte contre l'implantation d'un méthaniseur de 52 tonnes, au bord du Meu et d'une ferme bio. En février 2020, ils ont dû faire face à l'agressivité d'un cortège de tracteurs, soutiens du méthaniseur.

[https://actu.fr/bretagne/tremorel\\_22371/tremorel-20-gendarmes-mobilises-concernant-projet-dusine-methanisation\\_31632853.html](https://actu.fr/bretagne/tremorel_22371/tremorel-20-gendarmes-mobilises-concernant-projet-dusine-methanisation_31632853.html)

Le 12 octobre 2020, l'association a obtenu pour la deuxième fois, la suspension par le Tribunal Administratif de Rennes, des permis de construire du méthaniseur, essentiellement pour risque de pollution du Meu, et la condamnation du préfet des Côtes d'Armor.



Photo du méthaniseur construit sans respecter les délais de recours

En Ille et Vilaine, un collectif **VIGILANCE METHANISATION** s'est créé pour épauler les groupes qui s'opposent à la construction d'un méthaniseur industriel : [vigilance.methanisation35@gmail.com](mailto:vigilance.methanisation35@gmail.com)

## **4- Evènement depuis le 8 novembre**

Du fait du confinement lié à la Covid, de nombreuses manifestations auxquelles nous devons participer ont été annulées :

- 22 et 23 septembre à RETIERS (35) : La terre est notre métier
- 26 septembre à RENNES : la fête des possibles
- 10-11 octobre à GUICHEN (35) : Salon ILLE ET BIO

Nous avons cependant pu participer à :

- Les 26 et 27 septembre à MUZILLAC (56) : le salon bio Terre en vie. G. LUNEAU, J. LABBE, M. BESNARD ont animé une conférence sur les pesticides qui a rassemblé 150 personnes.
- 30 septembre à PLOUGUERNEAU (29) : Philippe et Laurent ont témoigné de leurs maladies liées aux pesticides au cours d'une soirée en présence de D. CUEFF, organisée par les Coquelicots de PLOUGUERNEAU.
- 1 octobre à COUTANCES (50) : Projection de "un autre chemin" et débat sur pesticides et santé avec les témoignages de Nicolas, Christian et Armel, organisée par Les Coquelicots de COUTANCES.
- 23 octobre à TREGUNC (29) : conférence débat sur l'agriculture bretonne, animée par R. LOUAIL, H. BUSNEL et M. BESNARD, organisée par ATTAC.

## **5- Liens et infos**

- Catherine FARGEAS, interviewée par Konbini :  
<https://www.facebook.com/watch/?v=374959096865802>
- Film de 9 mn réalisé par Melissa GENDRY présentant l'action de notre Collectif  
<https://youtu.be/1AWQwfE6hBA>
- Interview de Christian JOUAULT sur GOODPLANET :  
<https://www.goodplanet.info/2020/10/21/temoignage-les-pesticides-ont-bousille-ma-vie/>
- Interview radiophonique de M. BESNARD :  
<https://m.mixcloud.com/larène/mardi-13-octobre-2020/>  
<https://rcf.fr/actualite/social/contaminations>

## **6-Prochaine réunion ou visio-conférence :**

**Jeudi 17 décembre 2020 à 20h00**